

Lettre aux membres de la communauté éducative au sujet du plan lycée du conseil régional

Le recteur

Besançon, le 25 juin 2014

Madame, Monsieur,

Notre réussite, c'est-à-dire celle de chaque élève, repose sur la fédération des énergies et des activités de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, des élèves, de leurs parents et de tous les partenaires de l'École. Tous les talents sont nécessaires pour conduire avec succès la mission de service public de l'éducation nationale au bénéfice de notre jeunesse et de nos territoires. L'État a fait de l'éducation sa priorité en engageant un recrutement supplémentaire de 60 000 postes, dont les premières mesures se sont largement tournées vers la formation initiale des enseignants.

Le conseil régional de Franche-Comté, propriétaire des lycées, souhaite relever, dans le plan lycée, trois défis : l'élévation des niveaux de qualification, la modernisation des locaux et du numérique, l'adaptation aux enjeux économiques.

Le vendredi 27 juin, le conseil régional présente le plan bâtementaire lycées. Ce plan a fait l'objet de nombreuses concertations en territoires.

Dans un contexte national et régional en pleine évolution autour de la formation tout au long de la vie, le plan lycées traduit une vision du conseil régional vis-à-vis de la formation des lycéens et de la formation professionnelle. La loi pour la refondation de l'École de 2013 et la loi relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale de 2014 réaffirment les compétences du conseil régional dans les domaines de la formation professionnelle, du patrimoine, de la vie de l'élève et des actions périscolaires.

Ce plan qui répond aux enjeux du lycée de demain, porte une vision globale de l'évolution des établissements publics locaux d'enseignement au regard des évolutions de chaque territoire et au regard des attentes des jeunes et de leurs familles.

Le plan lycées propose de structurer l'hébergement des lycéens, de moderniser les bâtiments et de libérer trois sites de lycées. Il porte sur des modernisations et structurations des hébergements, dans le prolongement des réflexions qui ont conduit le conseil régional, l'État et l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) à signer une convention cadre de 8,54 M€.

La stratégie présentée dans le plan lycées est partagée par l'État dans le cadre :

- d'un service public de l'éducation qui permette de renforcer la réussite et l'ambition des élèves ;
- d'un appui à la structuration des territoires par une plus juste articulation entre formation et insertion ;
- d'un investissement de 50 M€ par an pour le patrimoine et le numérique.



2/4

L'académie de Besançon attend beaucoup de la modernisation des lycées francs-comtois. Elle doit permettre de développer :

- des locaux adaptés aux enjeux scolaires du 21^e siècle (locaux pédagogiques et éducatifs) - Cf. *annexe 1* ;
- des lycées polyvalents qui soutiennent une carte cohérente de formations professionnelles, technologiques, générales et post-bac permettant de renforcer la réussite et l'ambition des élèves. - Cf. *annexe 2*.

L'académie proposera au conseil régional un cadre cohérent pour mener conjointement les schémas directeurs immobiliers et les projets pédagogiques et éducatifs des lycées.

Pour les trois sites scolaires qui seront libérés dans le cadre de ce plan lycée : les lycées Le Corbusier à Lons-le-Saunier, Montjoux à Besançon et Denis Diderot à Bavilliers, l'académie de Besançon s'engage à travailler avec le conseil régional sur les principes suivants :

- accompagner chaque communauté éducative vers son intégration dans le lycée d'accueil (tout au plus deux lycées d'accueil pour un même site libéré) autour d'un projet pédagogique et éducatif au bénéfice de tous les élèves ;
- donner les moyens qui permettront de conserver l'intégralité de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire de ces établissements. **Ainsi tous les élèves seront assurés des meilleures conditions de poursuite de leurs études ;**
- amener la totalité des personnels de l'éducation nationale, enseignants et non enseignants, vers les lycées d'accueil. **Ainsi tous les personnels seront prioritairement réaffectés ;**
- procéder à un moratoire sur la carte des formations pour la durée de construction et de mise en œuvre de chaque projet pédagogique et éducatif, de l'ordre de trois ans. **Ainsi, aucune formation ne sera fermée ;**
- renforcer au regard des projets développés, la structuration des lycées polyvalents par l'apport de formations de baccalauréat professionnel et de brevet de technicien supérieur (BTS) cohérentes, comme il est fait à Lure à la rentrée 2014.

L'académie de Besançon sera partenaire du conseil régional pour trouver toutes les voies de concertation pour la mise en œuvre d'un plan lycées, porteur de réussites et d'ambitions pour chaque lycéen.

Les conditions de réussite scolaire passent également par des bâtiments appropriés aux enjeux pédagogiques du 21^e siècle. Les enjeux de la réussite scolaire reposent sur une communauté éducative et coopérante (enseignants, non enseignants, parents, partenaires de l'École et élèves), mais également sur des bâtiments et locaux adaptés.

Même si je comprends les inquiétudes que certains d'entre vous ont éprouvées à l'annonce de la réflexion sur le plan lycées, je réaffirme partager les enjeux et défis du conseil régional qui va dans le sens de l'intérêt et de l'avenir de nos élèves.

En remerciant très sincèrement et très chaleureusement tous ceux qui permettent la réussite de nos lycéens, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur,
Chancelier des universités

Éric Martin

Annexes



3/4

1. Les locaux doivent être adaptés à une pédagogie moderne. Au sein de la classe, l'activité pédagogique se doit d'être différenciée, par projet, et doit pouvoir s'appuyer sur le numérique, pour développer des séquences pédagogiques conformes aux besoins de progression de chaque élève. La salle de classe doit pouvoir se moduler dans l'espace et dans le temps, selon les interactions pédagogiques que le professeur souhaite établir dans chaque séquence. Le développement de la pédagogie par le numérique oblige également à repenser la conception et l'aménagement de la salle de classe.

Les centres de documentation et d'information (CDI), évoluent progressivement pour devenir des espaces de ressources, à la fois au centre des établissements scolaires et intégrés à leur environnement local. À l'image des e-learning, centres anglais, les élèves peuvent s'y former et apprendre de manière autonome. Enseignants et personnels encadrants y apportent des conseils, un accompagnement et une aide méthodologique et disciplinaire. Ces CDI deviendront des centres de connaissances et de culture (3.C.).

Les ateliers et autres lieux de la formation professionnelle et technologique doivent intégrer les équipements et la qualité des espaces que l'élève pourra trouver dans son futur environnement professionnel.

Les locaux doivent également répondre aux enjeux éducatifs. La formation scolaire développe l'épanouissement de l'élève, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de personne et de citoyen. Elle prépare à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions.

La qualité des bâtiments comme leurs organisations architecturales sont des éléments majeurs de la qualité du climat scolaire. Permettre le bien-être de l'élève, dans un cadre adapté et agréable, sans discrimination ni harcèlement, est une condition essentielle de la réussite scolaire.

Les pratiques sportives, culturelles et artistiques se développent en même temps que la citoyenneté lycéenne. Le lycée doit donc pouvoir disposer d'espaces pour la vie scolaire, les pratiques sportives et culturelles, les associations et les maisons des lycéens.

Les locaux seront ouverts aux parents et aux partenaires de l'École. Ils doivent pouvoir trouver au sein des lycées les espaces nécessaires à leur participation, à la formation et à l'éducation des lycéens.



4/4

2. L'enjeu est également de faire réussir les bacheliers professionnels dans les lycées polyvalents (lycées offrant des formations aux baccalauréats généraux, technologiques et professionnels, ainsi que des formations aux BTS).

La « loi pour l'enseignement supérieur et la recherche » de juillet 2013 donne pour objectifs d'offrir de meilleures chances de réussite à tous les étudiants, d'améliorer la pertinence de leur orientation et leur insertion professionnelle, pour atteindre 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Ainsi, la priorité donnée aux bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et aux bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie (IUT) devrait permettre de tendre vers **50 % de présence de ces bacheliers** dans ces filières.

À la rentrée 2013, moins de **20% des bacheliers professionnels étaient effectivement inscrits en première année de BTS**. En 2014, l'académie de Besançon compte 4 534 élèves en terminale professionnelle, dont 2 375 (52 %) ont fait un vœu confirmé de poursuite d'études post-bac. 1 783 ont choisi de poursuivre en BTS, soit 39 % des terminales professionnelles.

Le ministère de l'éducation nationale publie les résultats nationaux aux BTS à la session 2012 : si les bacheliers généraux présentent un taux de réussite de 83,4 %, force est de constater que **les bacheliers professionnels ont un taux de réussite au BTS de 57,8 %**. Dans l'académie de Besançon, les **taux d'accès**, de l'inscription en première année au BTS à l'obtention en deux ou trois ans du diplôme, sont respectivement de 81,5 % pour les bacheliers généraux et de 54,6 % pour les bacheliers professionnels.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la plus faible valeur du taux d'accès au BTS pour les bacheliers professionnels : tout d'abord, le taux d'abandon important en première année (9,5 % contre 2,5 % pour les bacheliers généraux) ; ensuite, une difficulté accrue pour la réussite à l'examen (cf. : données nationales ci-dessus).

Pour favoriser l'accès à une poursuite d'études des bacheliers professionnels et une meilleure réussite au BTS, l'académie de Besançon s'est engagée sur quatre actions dans le cadre de ses lycées polyvalents:

- informer et orienter les élèves de lycée professionnel ;
- animer le dispositif d'accompagnement dans les lycées professionnels et technologiques, ainsi que dans les lycées polyvalents ;
- accompagner les élèves en classes de bac pro. dans leur projet de formation au BTS ;
- accueillir les bacheliers professionnels en BTS et les accompagner dans leurs études.

Grâce à ces actions, l'académie a pu non seulement faire progresser la part des bacheliers professionnels dans les effectifs de BTS, mais elle a également pu faire progresser le taux de réussite au BTS. Ainsi, le lycée Louis Aragon (Héricourt) a vu ses résultats au BTS « Fluides énergies environnements » passer de 77 % en 2009 à 93 % en 2013, tout en augmentant la part de bacheliers professionnels qui ont atteint 50% des effectifs en 2013. Cette réussite est le fruit de la présence dans un même lieu d'un parcours cohérent de formations, baccalauréat professionnel et BTS dans le domaine de l'énergie, d'une plateforme pédagogique commune aux formations et de deux équipes de professeurs de lycées professionnels et de professeurs de lycées généraux qui collaborent étroitement sur un même lieu de travail.